

Stoppons-le chacun pour soi

Rétablissons-le chacun pour tous

Dès la deuxième année de la création de la CAMIEG, celle-ci présentait des excédents à hauteur de 133 millions d'euros.

FO a été la première organisation syndicale à revendiquer une amélioration des prestations à hauteur de 15 millions d'euros.

Les négociations ont perduré pendant 4 années. En 2013, une diminution des cotisations des actifs et une amélioration des prestations de 15 millions d'euros ont été entendues.

Mais dans quelles conditions ? Les Pouvoirs Publics sous couvert de solidarité des régimes spéciaux envers le régime général ont ponctionné 65 % des réserves des actifs soit 175 millions d'euros.

À ce jour, **les comptes de notre régime présentent des excédents de 348 millions d'euros** (actifs, inactifs).

Il est temps que des plans de résorption de ceux-ci soient étudiés.

Les employeurs ont demandé aux différentes fédérations syndicales des **projets de résorption des excédents** de la section des actifs (113 millions d'euros à fin 2017).

Les propositions diffèrent fondamentalement. Notre organisation libre et indépendante respecte la liberté d'expression de chaque fédération et ne rentrera pas dans un jeu sournois de critiques des uns et des autres pour argumenter ses propositions.



Stoppons-le chacun pour soi

Rétablissons-le chacun pour tous

FO REVENDIQUE POUR L'ENSEMBLE DES ASSURÉS de notre régime une amélioration des prestations à hauteur de 15 millions d'euros équitables pour les deux sections comprenant notamment :

- L'augmentation de la prise en charge des honoraires dans le cadre d'une **hospitalisation**.
- La prise en charge de la **psychothérapie** par un psychologue clinicien diplômé de l'université.
- Un forfait annuel par bénéficiaire d'un montant de 50 € pour la prise en charge des **médicaments non remboursés** sur prescription médicale.
- L'augmentation du **plafond annuel de ressources** permettant aux membres de la famille de nos assurés de bénéficier de la couverture complémentaire de notre régime maladie.
- Etc.



UNE DIMINUTION DES COTISATIONS :

- **Baisse de cotisations salariées** par la modification du taux des cotisations prévues à l'article 23 paragraphe 8 du Statut national du personnel des industries électriques et gazières.

Pour rappel, en 2014 les Pouvoirs Publics ont prélevé un montant de 175,92 millions d'euros des excédents cumulés de la section actifs. L'argumentation de ce prélèvement étant un rattrapage de cotisation de la part des employeurs. Nous considérons que les 106,05 millions d'euros cumulés en 2014 sont construits principalement sur les cotisations salariées.

Stoppons-le chacun pour soi

Rétablissons-le chacun pour tous

Il nous paraît légitime, dans le cadre des baisses de cotisations, que celles-ci soient amplement dirigées envers les salariés par une révision du taux global, mais également une révision de la répartition taux salariés/taux employeur. Cette mesure permettrait aux salariés de bénéficier d'une baisse de cotisation sans hausse des cotisations employeurs.

■ Actuellement, nos collègues pensionnés ont une cotisation à 2,36 %. Les salariés 2,11 %. Leur section comptable affiche à fin 2017 des excédents de plus de 235 millions d'euros.

Nous exigeons dans le cadre de la **baisse des cotisations une égalité de taux actifs/pensionnés**.

NOUS REFUSONS :

- L'utilisation des excédents pour un autre domaine que celui de la santé des salariés des Industries Électriques et Gazières.
- La suppression de la cotisation de solidarité des actifs envers les pensionnés.
- Le report systématique de nos propositions d'amélioration des prestations vers la couverture supplémentaire maladie.

La mise en place de disposition permettant la résorption des excédents est urgente. Les assurés attendent de bénéficier de leurs économies pour améliorer leur santé et leur pouvoir d'achat.